



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Corrèze

Arrondissement de Tulle – Canton de Naves

**COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES**

Envoyé en préfecture le 28/10/2022  
Reçu en préfecture le 28/10/2022  
Publié le   
ID : 019-211920707-20221024-DE2022036-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-036  
SEANCE DU 24 octobre 2022 portant  
Création d'un poste d'agent de maîtrise

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PENOT Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 octobre 2022

Etaient présents : PENOT A. - BOUYOUX O. - ROCHE D. - MAURY C. - BREUIL R. - KOCH Y. – COLY D. – DUMONT J.M. – BARRET B. - CASTANET N. - GAMBARINI G. – MANIERE N. – DUPUIS M.

Absents :

Procurations de vote : PAITEL M. à MANIERE N.  
MARTIN F. à DUPUIS M.

Secrétaire de séance : CASTANET N.

<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	15	<u>Suffrages exprimés</u> :	15
<u>Nombre de présents</u> :	13	<u>Pour</u> :	15
<u>Nombre de représentés</u> :	02	<u>Contre</u> :	00
<u>Nombre de votants</u> :	15	<u>Abstention</u> :	00

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il informe l'assemblée qu'un agent, Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h, peut, au titre de la promotion interne, prétendre au grade d'agent de maîtrise.

Monsieur le Maire propose de créer ce poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision ;
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget principal 2023.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu pour extrait certifié conforme.

Saint-Germain-Les-Vergnes, le 28 octobre 2022

Le Maire,

Alain PENOT

A blue circular official stamp of the Commune de Saint-Germain-les-Vergnes is partially obscured by a large, handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'VILLE DE SAINT GERMAIN LES VERGNES' and '19330'.

Date d'affichage : 28 octobre 2022

Date de transmission au Contrôle de Légalité : 28 octobre 2022